

# La communauté Icognarde de 1905 à 1989

---

## Services et établissements publics

JUSQU'EN 1925, il n'y a aucun bistrot à Icogne. C'est que les occasions de boire ne sont pas rares!

Il y a d'abord les propriétaires de vignes, fort nombreux, dont les caves sont des lieux de dégustation prisés.

Il y a ensuite les deux cibles, dont les sociétaires se réunissent les deuxième et quatrième dimanches du mois et qui consomment généralement sur place la ration de vin que les sociétés leur distribuent.

Il y a enfin, chaque premier et troisième dimanche du mois, une réunion des bourgeois qui reçoivent, eux aussi, leur ration de vin.

## BUVETTE POPULAIRE

A la fin de 1924, l'Assemblée bourgeoise loue le rez-de-chaussée du bâtiment administratif actuel au négociant Ambroise Bagnoud, pour une durée de quatre ans. Ce dernier y ouvre un établissement public qu'il appelle simplement «Buvette populaire». A la fin du bail, M. Bagnoud abandonne la location des lieux et installe un débit de boisson dans le bâtiment qui abrite actuellement le magasin.

M. Bagnoud renonce à sa concession en 1942, et c'est Léon Fardel qui reprend le flambeau. Il ouvre un débit de boisson au rez-de-chaussée de sa maison d'habitation.

En 1948, Martin Bagnoud, Joseph Briguet et Marcel Praplan construisent le bâtiment où se trouve, aujourd'hui encore, le café d'Icogne. Le transfert de la concession de M. Fardel leur est accordé la même année. En 1951, M. Bagnoud rachète la part de ses associés, loue, puis vend le bâtiment à Etienne Duchoud. L'établissement, remis à neuf en 1989, est toujours exploité par la famille de ce dernier.

Autre «guinguette», disparue celle-là, celle qu'Eugène Duc de Chermignon exploite dans son chalet de Plans Mayens entre 1931 et 1949. Le débit de boisson est loué par la suite à Henri Studer, puis à Richard Bonvin. Le bâtiment est enfin vendu au propriétaire d'un internat de jeunes filles.

Il faut par ailleurs noter la présence de deux hôtels sur le territoire de la commune d'Icogne: celui de Crans-Sapins, construit en 1961 aux Essampilles par André Praplan, et celui de la Dent-Blanche, à Plans Mayens, qui a été bâti en 1972 par Joseph Crettaz.

*Café et magasin*



## LA POSTE

Avant 1864, le service postal est assuré par un messenger d'Ayent qui vient deux fois par semaine par le sentier de la «Zapelletta». Un dépôt existe bien à Lens avant 1850, mais la distribution des objets postaux dépend du dépôt de Granges, jusqu'en 1869.

A cette date, pour satisfaire aux exigences de la nouvelle constitution fédérale, un premier comptable postal est installé à Lens. Il doit assurer la transmission des dépêches tous les jours entre Lens et Saint-Léonard et la distribution du courrier, quotidiennement à Lens, cinq fois par semaine dans les villages de l'Ancien Lens.

Au début de ce siècle, la course des messagers entre Lens et Saint-Léonard est supprimée. Elle est remplacée par une course Lens-Granges, six fois par semaine. Le courrier gagnant de l'importance, les employés de la poste sont autorisés à utiliser un mulet ou un char.



*1 L'ancienne poste*



*2 La nouvelle poste*

postal d'Icogne étrenne ses nouveaux locaux.

En mai 1913, est ouvert le premier dépôt de poste non comptable à Icogne. Le titulaire effectue un double service quotidien de messagerie à Lens et de distribution dans la commune d'Icogne. Cinq ans plus tard, le dépôt est transformé en dépôt comptable.

L'échange par messenger piéton entre Lens et Icogne est remplacé, en 1954, par un service postal Icogne-Granges, puis, en 1964, [cogne-Lens. La ligne Sion-Lens est par ailleurs ouverte avec la nouvelle route en 1957. Jusqu'au 27 novembre 1987, la poste d'Icogne est logée dans l'habitation de Mme et M. Pierre Praplan. Dès cette date, le bureau

## LE MAGASIN

En 1928, Ambroise Bagnoud aménage, à côté de son débit de boisson, une épicerie. C'est la naissance du premier magasin du village. En 1942, renonçant à sa concession de débit de boisson, il aménage, avec son fils Raymond, tout le rez-de-chaussée en épicerie et mercerie.

Dès 1950, Marguerite et Maurice Praplan en reprennent l'exploitation, et ce, jusqu'en 1975, date à laquelle ils louent l'établissement à «La Source».

Cette maison gère, aujourd'hui encore, le magasin d'Icogne.

## LE FOYER DU CHRIST-ROI

Dès les années soixante, la commune de Lens envisage la construction d'un home pour personnes âgées. En janvier 1970, après avoir acquis les terrains nécessaires à la construction, elle invite la commune d'Icogne à se joindre au projet. Montana et Chermignon, invitées elles aussi à collaborer au projet, ne donnent aucune suite à la requête des deux autres communes.

En janvier 1973, une commission d'étude mixte est mise sur pied, qui élabore un projet d'édifice pour soixante lits d'hébergement.



Approuvé par les communes intéressées, ce projet est soumis à l'Etat du Valais et à l'Office fédéral des assurances sociales, pour subventionnement. Ce dernier décide, en 1976, d'allouer une subvention d'un tiers des frais de construction. Le Conseil d'Etat approuve, la même année, un décret pour l'octroi d'une subvention de 30% du coût de l'opération.

Les deux communes signent, l'année suivante, une convention pour la construction du foyer. Elles prennent à leur charge le reste des coûts de construction (environ 2,3 millions de francs) à raison de 52/60 pour Lens et 8/60 pour Icogne. La construction peut dès lors commencer, et le home est prêt à recevoir ses premiers pensionnaires en septembre 1979. Le coût final s'élève à quelque 5,6 millions, Icogne prenant à sa charge trois cent dix mille francs. Il est à noter que les communes se sont engagées à libérer l'exploitation de tout service de la dette contractée.

La commission intercommunale de gestion, jugeant sa tâche terminée, propose, en 1981, la «privatisation» du home. Les deux communes finissent par se ranger à l'avis de ladite commission et signent l'acte constitutif de la Fondation du foyer d'accueil «Le Christ-Roi». Icogne et Lens gardent toutefois un pied dans l'institution, puisque dans l'article 2 de cet acte, il est mentionné que «la fondation développera son but en priorité pour les ressortissants des communes fondatrices».